

CONTENU DE LA FORMATION PERMIS C

Compétence 1 : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

Compétence 2 : effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

Compétence 3 : appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

Compétence 4 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

Compétence 5 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Code

L'obtention du permis de conduire C passe en premier lieu par l'**obtention de l'examen du code**. Tous les candidats sont obligés de passer cet examen sauf si :

- ils sont titulaires d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans ;
- ils ont obtenu l'examen du code depuis moins de 5 ans.

À noter : depuis le 1er juin 2016, le passage de l'examen du code est soumis au paiement d'une redevance de 30 €. Par ailleurs, il est désormais possible de passer l'épreuve du code auprès des centres agréés de La Poste et de la société SGS, et de s'inscrire directement en ligne.

Conduite (hors circulation)

L'examen hors circulation dure 30 minutes et comprend plusieurs épreuves : • un test écrit de connaissances, lors duquel le candidat doit répondre à 10 questions tirées au sort parmi 20 fiches en 6 minutes ; • une vérification de sécurité qui consiste à faire le tour du véhicule pour vérifier différents points de sécurité ; • une interrogation orale par tirage au sort parmi 12 fiches sur le thème de la sécurité des véhicules de transport de marchandises et de personnes ; • un parcours sur plateau (épreuve de maniabilité) lors duquel le candidat doit effectuer une marche arrière sinueuse entre des plots et à la fin réaliser un arrêt de précision en – de 5 minutes. Chaque épreuve de l'examen hors circulation (sauf l'épreuve de maniabilité) repose sur un système de notation avec l'acquisition de points pour chaque opération. La notation varie d'Éliminatoire – 1 – 2 – 3.

Conduite (en circulation)

*Le candidat au **permis C** ne peut passer l'examen en circulation que s'il a obtenu un minimum de 17 points à l'examen hors circulation et qu'il n'a commis aucune erreur éliminatoire. Cette épreuve dure 60 minutes, et le candidat doit effectuer un parcours en circulation. L'inspecteur vérifie alors si le candidat sait : • quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ; • emprunter des routes droites, négocier des virages ; • changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ; • réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; • dépasser et croiser des véhicules ; • prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule. Le candidat doit obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire pour être reçu.*